

36. Services assurés par des mandataires . . . . .	184
37. Appareils automatiques . . . . .	185
38. Fournisseurs de services de télécommunication étrangers non-résidents . . . . .	186
39. Visibilité . . . . .	187
40. Services funéraires . . . . .	189
41. Services de transport . . . . .	189
42. Bijoux . . . . .	190
43. Coquelicots et couronnes de fleurs pour l'Armistice . . . . .	190
 XXVII. CONCLUSION : REJETER LA TPS . . . . .	 193
 POURQUOI LE PROJET DE LOI C-62 EST-IL INACCEPTABLE ? . . . . .	 194
A. La taxe comporte des lacunes . . . . .	194
1. Les produits d'épicerie de base . . . . .	194
2. La TPS et le secteur à but non lucratif . . . . .	195
3. Le secteur des municipalités, universités, écoles et hôpitaux . . . . .	196
4. Les coopératives . . . . .	198
5. Les soins de santé . . . . .	199
6. Les services funéraires . . . . .	200
7. L'éducation . . . . .	201
8. Les assurances . . . . .	202
9. Taxation des ouvrages de lecture . . . . .	203
10. Articles usagés et oeuvres d'art . . . . .	203
11. Autres problèmes . . . . .	204
12. L'économie clandestine . . . . .	204
13. La TPS et les autochtones . . . . .	205
14. Visibilité de la TPS . . . . .	206
B. Une taxe injuste . . . . .	207
C. La taxe est trop complexe . . . . .	212
D. La TPS est préjudiciable à l'économie . . . . .	215
E. Ponction fiscale plutôt que réforme fiscale . . . . .	221
F. Le recours accru à la taxe sur les ventes représente-t-il la meilleure solution ? . . . . .	225
 RECOMMANDATION ET CONCLUSION . . . . .	 228
 DISSIDENCE . . . . .	 228